

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

REUNION PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et Isabelle FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 19 octobre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Messieurs PIRE et DRION qui arriveront en retard et excuser M. MATHY.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- M. RASSAA est excusé.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Mme CAROTA est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Comme vous l'avez dit M. MATHY, M. COKGEZEN et M. OSSEMANN

M. LE PRESIDENT.- Monsieur JADOT ?

M. JADOT.- M. CULOT arrivera en retard ainsi que Mme MOTTARD, sont excusés M. ZACHARIAS et Mme FLAGOTHIER.

M. LE PRESIDENT.- Madame PIRMOLIN ?

Mme PIRMOLIN.- A part M. DRION qui arrivera en retard, nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Avant d'entamer nos réunions, je vous rappelle le schéma des travaux qui occuperont notre semaine.

Aujourd'hui : examen des dossiers traditionnels, ouverture de la discussion sur les documents budgétaires, y compris la note de politique générale.

Demain, poursuite de la discussion sur les documents budgétaires et éventuellement, premières réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques.

Mercredi, suite des réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques et interventions des Chefs de groupe.

Enfin, jeudi comme toujours, réponses du Collège provincial aux interventions budgétaires ; le vote sur la 5ème série de modifications budgétaires 2015, la 5ème série d'emprunts de couverture extraordinaire 2015, les taxes 2016, le budget 2016 et la 1ère série d'emprunts de couverture extraordinaire 2016.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité.

Enfin, je vous informe que, comme l'année passée et en accord avec le Bureau, il vous est proposé de commander vos fournitures papier et vos cartons de vœux pour 2016. Un formulaire a été déposé sur vos bancs à cet effet.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2015.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2015.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015**V.- Question d'actualité****Document 15-16/A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Salon Santé du 17 octobre 2015.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 15-16/A01). Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question d'actualité.

J'invite son auteur, Madame Vinciane PIRMOLIN, à venir la développer à la tribune si elle le souhaite. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Députée, ce samedi 17 octobre, le « Salon Santé » a été organisé par l'Echevinat de la Santé et de la Jeunesse de la Ville de Liège, sur l'Espace Tivoli ici à Liège.

Ce salon se voulait informatif et permettait aux visiteurs, je cite l'annonce promotionnelle du salon, de « faire le plein d'informations et de conseils auprès des médecins et du personnel des grands hôpitaux et mutualités liégeois ».

Pouvez-vous nous indiquer si d'une part la Province de Liège a été invitée à participer à ce salon ? Si oui, pourquoi n'y a-t-elle pas participé ? Et si non, nous nous demandons si cela n'aurait pas été l'occasion d'initier une belle collaboration entre la Province de Liège et la Ville de Liège » ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne à présent la parole à Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, pour la réponse du Collège provincial.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, ni le SPSS ni la DG Santé-Social n'ont été approchés, questionnés, sollicités ni même invités finalement à participer à ce salon.

A votre deuxième question qui concerne l'opportunité d'initier une collaboration, pourquoi pas mais je pense que la question doit plutôt être posée à la Ville de Liège puisque finalement, elle n'a pas jugé utile de faire appel à la Province ni à son département Santé.

Puis, s'agissant d'une première organisation à laquelle vous l'avez dit, de grands noms de mutualités et d'institutions hospitalières étaient partie prenante et bien, gageons que nous aurons, ou pas, connaissance de la fréquentation, de la satisfaction des visiteurs et des exposants, médecins et autres, bref, des objectifs atteints en termes de plein d'informations et de conseils échangés comme ils en ont fait la promotion.

Et si deuxième édition il devait y avoir, nous pourrions évidemment partir de ces constats pour envisager une collaboration.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente.

VI. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 15-16/013 : Deuxième série de projets supracommunaux proposés par Liège Europe Métropole en vue de l'attribution de subsides dans le cadre du plan triennal 2013-2015.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/013). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/014 : PARTENALIA – Proposition de signature de la Charte pour la Gouvernance à multiniveaux en Europe.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/014). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question.

J'invite donc le rapporteur, Madame Vinciane PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 14 octobre. Le point 15-16/014 de l'ordre du jour de la Commission était consacré à la proposition de signature de la Charte pour la Gouvernance à multi-niveaux en Europe de Partenalia.

Lors de la présentation du point, il a été indiqué qu'il serait proposé aux 84 Communes de la province d'également signer la charte.

Suite à la question d'un Commissaire, il a été précisé que c'est la Province qui relayera vers les Communes cette proposition de signature de la charte. Le point a été adopté par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/015 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Foyer Listré-Plunus ».

Document 15-16/016 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Resto du Cœur ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5 et 6 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/015, 15-16/016) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous passer à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/006 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « LOGEO Agence Immobilière Sociale » en abrégé « LOGEO AIS » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/017 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « LOGEO Agence Immobilière Sociale de la Basse Meuse » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/018 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » en abrégé « D.T.V.L. » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/006, 15-16/017, 15-16/018) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 15-16/007 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Latitude 50°, pôle arts du cirque et de la rue».

Document 15-16/009 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Grands Evénements – Demande de soutien de l'asbl « les Nocturnales ».

Document 15-16/010 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Grignoux ».

Document 15-16/020 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2015 à 16 bibliothèques reconnues.

Document 15-16/021 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « BAM ».

Document 15-16/022 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à l'asbl « Centre culturel de Seraing ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/007, 15-16/009, 15-16/010, 15-16/020, 15-16/021, 15-16/022) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Les documents 15-16/007, 009, 021 et 022 ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La troisième Commission s'est réunie ce mardi 13 octobre 2015 afin d'examiner les documents relatifs à l'octroi de subventions. Quelques questions ont été posées concernant le document 15-16/007 relatives à la demande de soutien à l'asbl « Latitude 50° pôle arts du cirque et de la rue ».

Pour son projet, l'asbl sollicitait un subside provincial de 7.000 €. Le Collège a décidé d'octroyer 10.000 €. Un Commissaire demande la raison pour laquelle on octroie un subside de 3.000 € en plus que la demande. Le Député répond que c'est un projet difficile et audacieux. Le Collège souhaite aider l'art forain et en a fait un dossier prioritaire, il a donc décidé d'octroyer 10.000 € au lieu de 7.000.

Le document 15-16/009 relatif à une demande de soutien de l'asbl « Les Nocturnales ».

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Un Conseiller souhaite que le budget soit joint au document pour pouvoir examiner tous les nouveaux projets afin d'avoir des précisions sur les types d'activités.

Le document 15-16/021 de l'asbl « Bam ». Un Commissaire fait remarquer qu'il y a une différence entre la fiche du demandeur de 4.604 euros et l'octroi provincial. Le Député explique qu'il y a 5.000 € de subsides pour le projet et 2.604 € pour l'hébergement.

Le document 15-16/022 relatif au Centre culturel de Seraing. Un Commissaire se demande si l'aide ponctuelle aux Ardentes qui avait été attribuée ne se répétait pas pour l'activité du Centre culturel de Seraing.

Le Député explique que la Fédération Wallonie-Bruxelles qui avait subsidié le projet l'année précédente à raison de 35.000 € a décidé de ne plus subsidier ce projet qui pourtant était en pleine évolution puisque de 2.500 participants, ils étaient passés à 10.000 participants.

Vu le refus en dernière minute et pour sauver ce projet, qui entre dans les objectifs de la politique du département Culture de la Province, il a été décidé d'octroyer un budget de 10.000 € à cette manifestation.

Pour l'ensemble des documents, la Commission a voté avec 8 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 15-16/010 et 020, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Document 15-16/019 : Culture – Donation d’une œuvre d’art par M. Christian SILVAIN.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l’ordre du jour actualisé (document 15-16/019). Ce document a été soumis à l’examen de la troisième Commission et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C’est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/023 : Subsidés d’équipement touristique – Réaffectation pour la période 2003-2011 – Modification de la répartition pour le domaine provincial de Wégimont pour l’exercice 2012.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l’ordre du jour actualisé (document 15-16/023). Ce document a été soumis à l’examen de la troisième Commission et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question. C’est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose les adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/008 : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture de matériel pour le système Covoit'stop destiné aux Villes et Communes sous la forme d'une centrale d'achats.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour actualisé (document 15-15/008). Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/024 : Vérification de la conformité des procédures régissant la réalisation des dépenses en Province de Liège – rapport définitif de la Cour des Comptes.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/024). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 15-16/025 : Approbation des comptes de gestion provenant de différents legs pour l'année 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/025). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/026 : Etablissements et services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions de marché en vue de la réalisation pour une durée de cinq ans des contrôles légaux de sécurité au travail des installations électriques et de gaz ainsi que de divers équipements dans l'ensemble des bâtiments et sites provinciaux.**Document 15-16/027 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché relatif à l'acquisition de manuels scolaires destinés aux élèves de l'Enseignement Secondaire de la Province de Liège au cours de l'année scolaire 2015-2016.****Document 15-16/028 : Marché de fournitures – Acquisition de gaz naturel et d'électricité pour les établissements provinciaux et les partenaires locaux, pour les années 2016, 2017 et 2018 – Adjudication ouverte.**

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

M. LE PRESIDENT.- Points 21, 22 et 23 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/026, 15-16/027, 15-16/028) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 15-16/031 : Etablissements et services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions de marché en vue du recours aux services d'un traiteur/restaurateur dans le cadre de la Fête du personnel provincial qui aura lieu le vendredi 18 décembre 2015 au Country-Hall de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/032). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Document 15-16/032 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Jumping International de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/032). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/011 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché ayant pour objet « Parc d'activités économiques d'Amay – Site provincial de stockage de sel de déneigement – Evacuation de la butte de terre ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/011). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/012 : Marché public de travaux – Procédure négociée directe avec publicité – Mode de passation et conditions de marché – institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site rue de Huy – Rénovation de la salle des fêtes.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/012). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/029 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Construction du complexe sportif « Pôle Ballons » à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye, site rue de Huy à Waremme.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/029). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Luc NIX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

M. NIX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie le mardi 13 octobre pour débattre, entre autres, du point 15-16/029, Marché public de travaux - mode de passation et conditions de marché - Construction du complexe sportif « Pôle Ballons » à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye, site rue de Huy à Waremme.

Après les explications des Services, un membre pose la question suivante : n'y a-t-il pas une erreur dans la note parce qu'on parle d'une salle de 2.400 m². Il lui est répondu que non, si la salle de 60 mètres x 40 mètres fait bien 2.400 m², il faut compter l'emplacement des gradins plus 8 vestiaires, plus salles annexes, pour un total de 4.670 m².

Votre cinquième Commission vous propose de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Député des Sports, je sais que vous aimez qu'on ne puisse pas dire que c'est à Waremme que le « Pôle Ballons » va être érigé, mais moi finalement, ça ne me gêne pas tellement. Je vais vous surprendre.

C'est un dossier d'envergure, plus de 5.000.000 plus les parachèvements. Nous souhaiterions vraiment qu'il y ait un suivi concernant ce dossier en Commission et que l'on puisse travailler ensemble, non seulement sur l'utilisation scolaire mais, pourquoi pas, sur une utilisation extrascolaire ?

Quand on voit les dossiers de supracommunalité, on se rend compte finalement que, quand on compare avec ce dossier ou des montants extrêmement importants seront investis, pourquoi pas intégrer cette infrastructure dans une utilisation qui peut sortir évidemment de sa vocation première qui est essentiellement rencontrer une demande scolaire ?

Nous souhaiterions vraiment que vous puissiez interagir avec le Conseil sur ce dossier et que vous le présentiez régulièrement, de manière globale. Nous vous remercions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres demandes interventions ? Personne. M. MEUREAU, souhaitez-vous répondre à cette interpellation ?

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, simplement de mon banc pour dire qu'à l'occasion des différentes réponses, je répondrai à cette question-là mercredi.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr Monsieur le Député provincial. Je clos donc la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/030 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Château de Jehay – Remblaiement des cavités et création d'une dalle de béton armé au niveau de la cour d'honneur du Château.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/030). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/033 : Spa-Francorchamps – Aliénation de biens immobiliers provinciaux sis dans l'enceinte et aux abords du Circuit de Spa-Francorchamps.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/033). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Marc GILLON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce point a fait l'objet de deux questions. La première question, un Commissaire demandait quelle était la superficie de ces deux terrains. On lui répondit un terrain de 4.300 m² et un deuxième terrain de 2.800 m².

Un autre Commissaire demande si ces terrains peuvent être bâtis. Il lui est répondu que non. Le vote donne 5 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/034 : Services provinciaux – Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché ayant pour objet la « Création d'un réseau points-nœuds sur une partie du territoire de la Province de Liège ».

Document 15-16/035 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché ayant pour objet la « Mise à jour du réseau Vélo Tour ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 31 et 32 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/034 15-16/035) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces documents ont été examinés par la cinquième Commission et ont soulevé plusieurs questions. J'invite le rapporteur M. André STEIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Votre cinquième Commission vient seulement d'examiner ces deux documents ce jour à 14H45, donc les documents 15-16/034 et 15-16/035.

Ces deux dossiers concernent la création sur le terrain d'un réseau points-nœuds sur l'ensemble du territoire provincial. Il y a un dossier pour la mise à jour du réseau existant sur la zone de la Communauté germanophone et un dossier pour la création d'un réseau sur le reste de la province de Liège.

Un Commissaire a posé une question, elle ne porte pas dit-il sur le balisage mais bien sur la liaison qu'on faut faire avec l'étude cyclable.

Tant le Député que le Président que le Directeur lui répond qu'une étude est actuellement en cours sur une partie du territoire francophone. Elle est pilotée par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, qu'une étude a été réalisée et sera utilisée pour la mise en place sur le territoire.

Le même Commissaire souhaite que ce point soit remis à une session ultérieure de la cinquième Commission, ce que tant le Président que le Député accepte bien volontiers.

C'est finalement par 5 voix pour, 0 contre et 4 abstentions que les propositions du Collège sont adoptées.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Jean-François CLOSE-LECOCQ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Pour ce point relatif à la création du réseau point-nœuds comme membre de la troisième Commission, je suis assez content de voir qu'une concrétisation est entrain de se mettre en place et j'aurais bien aimé que la discussion générale et la présentation globale du projet ne soient pas seulement réservées à la cinquième Commission mais aussi à la troisième et je pense que l'opportunité pourrait se présenter assez rapidement. Merci

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. le Député provincial MOTTARD, vous souhaitez prendre la parole ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Oui Monsieur le Président, je voulais simplement dire à M. CLOSE qu'une Commission conjointe de la cinquième et la troisième Commissions pour pouvoir partager l'exposé du projet peut tout à fait être envisagée.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Nous organiserons cela alors. D'autres questions ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/001 : Budget provincial 2015 – 5^{ème} série de modifications.

Document 15-16/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015 – 5^{ème} série.

Document 15-16/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2016.

Document 15-16/004 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2016.

Document 15-16/005 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2016 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33, 34, 35, 36 et 37 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/001, 15-16/002, 15-16/003, 15-16/004, 15-16/005).

Nous allons à présent procéder à l'ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2015 et 2016, y compris la note de politique générale.

Pour faciliter la suite de nos travaux, je vous propose de regrouper les points 33, 34, 35, 36 et 37 de l'ordre du jour actualisé.

Ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Le document 15-16/004 ayant soulevé questions et des remarques et des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre quatrième commission s'est réunie ces 7 et 16 octobre 2016. Lors de la première réunion, le Député en charge a donné quelques explications concernant le budget 2016.

Au niveau du budget ordinaire, les dépenses représentent 268 millions d'euros dont 66 % sont affectées aux dépenses en personnel, en ce compris les 1.1 % d'indexation.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Au niveau du fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées avec les coûts d'énergie maîtrisés également. Il y a une gestion de performance des fonctionnements des bâtiments.

Les dettes sont en constante diminution depuis 2011 et ce, jusque 2016. La dette par habitant représente 109 euros.

Donc les dépenses : 268 millions et les recettes : 287 millions, ce qui donne un résultat à l'exercice propre de 20 millions. Un boni global de 66 000 euros.

Au niveau du budget global, il faut retenir le mot « prélèvement » qui sert à mettre en réserve. C'est le même mécanisme qui permet au niveau du budget extraordinaire d'aller prélever au niveau de ces réserves pour pouvoir permettre les investissements.

Au niveau du budget extraordinaire, on arrive à un plan d'investissements d'environ 37 millions avec des subsides de l'ordre de 4 millions, des emprunts de l'ordre de 16 700 000 euros et des prélèvements sur le budget extraordinaire de 15 600 000 euros financés sur fond propre. Vous voyez donc qu'il y a un financement à part égale sur fond propre et financement.

Un commissaire se pose la question de savoir que l'on voit bien au niveau du plan d'investissements les 15 600 000 euros mais au niveau du budget extraordinaire le montant est de 14 900 000 euros. Où sont les 700 000 ?

Une partie de l'explication lui est fournie lors de cette première réunion. Nous n'avons pas le document reprenant l'extraordinaire ventilé sur papier, il se trouve sur le portail. L'explication se trouve là-bas. Le Député reviendra sur cette question lors de la deuxième réunion. Son service ayant travaillé sur celle-ci afin de fournir une explication claire au Commissaire.

Sur avis de la Commission, s'agissant d'explications techniques, il est décidé de ne pas entrer dans ces explications au niveau du rapport de Commission.

Simplement l'écart de 740 000 euros entre les deux montants est dû à ce que dans l'annexe, à savoir le programme des travaux et des investissements de 2016, n'apparaissent pas du tout d'une part le résultat présumé du budget extraordinaire de 2015 qui est d'environ 110 000 euros et d'autre part les recettes d'investissements de 694 000 euros. Donc si on additionne ces deux montants, nous arrivons à la somme de 804 000 euros. La différence entre ce qui apparaîtra dans l'annexe du budget, soit les 804 000 et l'écart relevé de 740 000, correspond au boni qui est le résultat global de l'exercice.

Lors de la deuxième réunion, le Député fait une présentation plus détaillée du budget 2016.

Au terme de celle-ci, un commissaire s'interroge sur différents points. Il a, alors, l'occasion de poser toutes ses questions après avoir remercié les services pour leur travail. Les réponses lui seront apportées par la suite.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

En page 54 : service ordinaire : étranger et calamités : c'est la combinaison des 3 articles 140/620900, 140/623900 et 140/613814. Le Commissaire s'étonne de la ventilation, c'est-à-dire que quand il regarde ce budget de 100 000 euros, il s'aperçoit qu'il n'y aura que 20 000 euros consacrés à de l'action concrète alors que quand on parle de rémunération des vacataires à hauteur de 60 000 euros et 20 000 euros de charges patronales.

Sait-on déjà combien il y aura de vacataires et qui ils seront ? Connaît-on déjà les actions concrètes ? Les 100 000 euros apparaissent comme un peu faible pour le Commissaire surtout si les actions persistent dans la durée sauf si on sait que l'on va agir pendant un mois. Il souhaite quelques explications sur la ventilation et sur la potentielle faiblesse si la Province s'inscrit dans la durée.

Page 59 : article 331/740054 : Subsidés Interreg. Le Commissaire souhaite savoir à quoi correspond ce subside.

Page 132 : article 760/613100, il constate qu'entre les dépenses 2014, le budget 2015 et le budget 2016, il y a une certaine fluctuation des dépenses de fonctionnement administratif. Il souhaite en connaître la raison.

Page 168 : Château de Jehay : article 773/613200, il y a aussi une augmentation importante et non pas relative de cet article dans le cadre du fonctionnement. Le commissaire aurait aimé savoir pourquoi il y a une augmentation prévisionnelle de plus de 40 000 euros.

Page 172 : article 780/640578 : radio/télévision/presse : qu'entend-on par subventions en faveur d'organismes privés ?

Au niveau du rapport de la Cour des Comptes, celle-ci relève un problème dans un des crédits de réserve en matière de personnel. Il aimerait d'abord savoir pourquoi un crédit de réserve en personnel de 1 325 000 euros est inscrit. Ce n'est peut-être pas important mais en tout cas, la Cour des Comptes relève certains problèmes. Prévoyez-vous quelque chose ?

Il pose la question dans la mesure où il y a une évolution assez stable et paisible en matière de dépenses, pourquoi prévoir encore des montants ? Avez-vous des projets qui ne sont pas encore très concrets ?

Dans le cadre de la campagne Polec II : si le Commissaire est bien informé, la Province a déposé une candidature de type acteur supra-local, c'est un projet de politique local « énergie durable ». Il trouve que l'idée est intéressante mais il souhaite savoir pourquoi ce n'est pas Liège-Europe-Métropole qui aurait pu être acteur.

Il y aura forcément des dépenses mais est-ce que c'est budgété quelque part dans le budget 2016 ? Il voit notamment qu'il faudra mettre en œuvre un plan d'actions « énergie durable » et toute une série de processus.

Par rapport au plan climat : il a lu le rapport mis à jour récemment. Pouvez-vous identifier dans le budget les déclinaisons de ce plan climat ?

Les réponses sont donc apportées au Commissaire. Le Député répond aux questions Polec

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

II et plan climat, les services répondront aux autres questions.

Le cadastre énergétique existe. Ce sont des questions que le Député aurait aimé voir être posées en cinquième commission auprès du Député André DENIS. Le Député lui en fera part de manière à pouvoir les développer en finesse.

Le Commissaire répond qu'il les a posées au Député Meureau de par ses compétences universelles et que dans la maîtrise du budget, il pourrait identifier des articles spécifiques liés à Polec II. Est-ce que budgétairement, ça a été clairement ventilé de la sorte ? Ou peut-être que des montants sont-ils partiellement intégrés à des articles ou libellés clairement comme cela ?

Le Député a une méconnaissance de cette dispersion d'articles ou addition d'articles. Mme COUNE aurait pu le faire de manière beaucoup précise en cinquième Commission. Il prend donc note de ces questions et retournera vers le Député André DENIS.

En ce qui concerne les autres questions, pour l'accompagnement de la Province dans la politique d'accueil des candidats réfugiés. Ce n'est pas son rôle, mais elle ne peut pas rester aveugle et ne peut pas être solidaire dans certaines situations.

Donc à côté des services provinciaux qui développe déjà des activités mais va également se donner les moyens n'étant pas de se mettre à la place ni du Fédéral, ni de la Croix-Rouge ni d'autres mais d'essayer avec eux de voir ce que la Province peut apporter mais sans faire le boulot deux fois mais en complément si on en a les moyens et si on en a les capacités.

Donc, dans un premier temps, il y a 100 000 euros parce qu'il faut déjà un certain temps, et en collaboration avec la cellule de coordination à laquelle la Province participe, il faut un certain temps pour identifier les besoins dans l'urgence, dans un second temps, quand ils auront quitté le provisoire en attendant une décision du Fédéral pour le définitif.

Il y a pour le moment en termes de prévention santé, des actions qui sont menées avec les services existants. C'est bien pour cela qu'il ne faut pas se focaliser sur 100 000 euros. Ces 100 000 euros sont à côté de ce qui peut être fait au niveau du fédéral en matière de santé. Il y a déjà deux cars qui sont sur le terrain au niveau de la Province, mais il y a également en matière de culture, de sport ainsi que d'autres développements. C'est donc du personnel qui existe et qui peut aller sur le terrain.

Au niveau des sports, on peut désigner, d'une manière spécifique, notre Académie des Sports pour aller également sur le terrain. La Province prend contact avec des clubs locaux et d'accord de participer, dans un deuxième temps la Province a des conventions en matière de sports avec différents clubs formateurs et qui ont d'ailleurs des clubs de D1, des places peuvent donc être offertes. Ce sont des choses qui sont déjà présentes dans l'activité provinciale.

A côté de cela et où ce n'est pas le rôle de la Province, il y a une somme de 20 000 euros déjà en 2015 et reproduite en 2016 pour l'acquisition de matériel nécessaire. Ce n'est pas la Province qui va acheter les tentes mais s'il faut du matériel sportif, elle le fera.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Comme il est impossible de chiffrer, les autres 60 000 euros pour les vacataires. Si cela prend de l'ampleur, il faudra faire appel à du personnel complémentaire vacataire afin de ne pas faire exploser l'effectif de personnel statutaire. De manière générale, c'est le Président du Collège qui s'occupe de cette politique-là.

Page 59 : subsides Interreg : il y a une fluctuation de 100 000 euros car nous sommes à la fin de deux projets.

Page 132 : fonctionnement administratif, un montant supérieur en 2015 et régularisation en 2016 puisqu'il faut rappeler l'évènement Kids RTL en 2015. Les nécessités en fonctionnement étaient donc plus importantes.

Page 168 : Jehay : à l'initial 2015, il y avait un montant de 80 000 euros inscrit pour les rénovations et mise à jour des collections. Il s'est trouvé que dans l'intervalle de temps que dans la mise en œuvre des différents marchés lancés par l'ASBL, les factures ont été adressées à la Province. Il y a donc eu vice de procédure. La Province a donc diminué le crédit de fonctionnement pour le faire passer en crédit de transfert et ajouté aux subsides annuels du Château de Jehay le montant qui correspond entre 80 000 et 22 000 euros. Par contre donc en 2016, on repart sur de bonnes bases après analyse de ce qu'il resterait à rénover. Dans les faits, le crédit 2016 est inférieur au crédit 2015.

Page 172 : article global dédié à Télévesdre et RTC en fonction des taux d'audience, il y a pour cela un pourcentage et la répartition se fait en fonction de ce pourcentage. Raison pour laquelle un montant global est mis puisque d'année en année, ça peut fluctuer. Chacun connaît l'ampleur de l'efficacité de la télévision locale. Pour RTC, il y a un objet particulier qui est dans le libellé de l'article puisque c'est pour l'édition d'un journal sportif.

Concernant les réserves en matière de personnel : une réponse est apportée sur base du rapport de la Cour des Comptes. La Cour des Comptes dit que la Province a diminué de 200 000 euros en 2015 et augmente les réserves de 1 325 000 euros en 2016. Cette remarque est non fondée.

Au budget 2015, la Province avait prévu 1 000 000 euros dont 400 000 euros de base et en fonction de plan de nomination, 600 000 euros ont été ajoutés sur la réserve. Au moment du budget, on ne sait pas où on va nommer les gens.

En 2016, on part du même principe pour justifier le million et on y ajoute 325 000 euros. Ceux-ci concernent le paiement anticipé du pécule de vacances payé en cours d'exercice et non plus sur le budget antérieur à charge du budget de l'exercice suivant. Ce sont de nouvelles dispositions que la Province a intégré directement.

Au terme de ses questions, je vous propose d'approuver le budget 2016 par 7 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 15-16/001, 002, 003 et 005, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale, celle-ci se poursuivra demain.

Je prends note des intervenants pour aujourd'hui ? M. SPITS, M. ERLER, M. LEJEUNE, M. DEFAYS.

Qui souhaite intervenir demain ? M. OSSEMANN qui n'a pas su nous rejoindre aujourd'hui souhaite intervenir. M. GILBERT, Mme FRESON, M. LOMBA, M. LEJEUNE.

J'invite les intervenants d'aujourd'hui à se présenter à la tribune.

On va commencer par M. SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Mon intervention, j'ai trois secteurs différents donc je suppose que je vais peut-être les faire dans la foulée et ça évitera des déplacements.

Ma première intervention concerne principalement la mobilité donc je m'adresserai plutôt au Député qui a cette compétence à sa charge.

Donc, au fait, simplement pour vous signaler aujourd'hui et ça l'est aujourd'hui évidemment d'actualité aussi, donc je disais l'actualité quotidienne évoque très souvent des problèmes de mobilité. Evidemment aujourd'hui c'était un jour très spécial mais en général, la mobilité pose quand même d'énormes problèmes.

Donc, notre province ne déroge pas à la règle et est régulièrement confrontée à ces questions. Je sais que vous avez contribué à certains projets à une amélioration de la situation. Je cite par exemple la mise en place avec les Communes de parkings de covoiturage, l'amélioration de la situation passe, je pense, par un combat quotidien de tous les acteurs. Je voudrais simplement, via la présente intervention, vous faire une petite proposition constructive.

Pourquoi ne pas mettre, comme c'est le cas d'ailleurs dans certaines Communes je sais, dans un premier temps via les agents provinciaux volontaires, des vélos électriques à utiliser dans le cadre de leurs déplacements au travail et accessoirement lors de leurs déplacements privés.

Cette mise à disposition pourrait éventuellement s'accompagner d'un essai d'abord mais sous forme de convention qui prévoirait un achat après un essai concluant.

Dans un second temps, si ce système était concluant, on pourrait aussi imaginer avoir une aide aux Communes via la supracommunalité et le secteur des achats groupés.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Donc, je dépose tout simplement sous forme cette intervention sous forme d'amendement budgétaire destiné à l'achat d'un lot dans un premier temps, ce n'est pas énorme, de 10 vélos électriques pour essai. Ça, c'est la première intervention.

La deuxième concerne l'agriculture. C'est habituel, chaque année je fais une petite intervention « agriculture ». Donc, la valorisation des produits du terroir, les circuits courts, une agriculture de proximité, voilà des mots qu'on entend souvent et des thèmes qui sont évoqués et défendus par nos groups, quels que soient d'ailleurs les groupes politiques ici au Conseil et ailleurs.

Donc, l'actualité politique de ces derniers mois autour du fromage notamment et du lait, pour ne citer que ces deux thématiques, a généré une mobilisation de bon nombre de nos citoyens.

Mais on peut constater que le travail est encore long pour inverser la tendance et maximaliser les productions locales. Je citerai par exemple, c'était dans la presse cette dernière semaine, que dans le cadre par exemple des charcuteries qui sont vendues, il y en a 75 % qui sont actuellement préemballées, ce qui correspond à la production industrielle. Ce même pourcentage pourrait d'ailleurs se trouver, et c'est même peut être encore plus fort dans d'autres thématiques, donc, un travail énorme de sensibilisation s'avère indispensable pour que l'agriculture de proximité retrouve ses lettres de noblesse. Faut-il se rappeler, je ne suis pas immensément vieux mais dans ma jeunesse, c'était de l'agriculture de proximité et on allait acheter tous ces produits directement dans les fermes qui étaient très diversifiées.

Donc, le but de mon intervention c'est simplement, sans parler d'un projet précis mais vous demander vraiment d'être le pilote d'une information et d'une promotion de grande ampleur, je crois que la Province aurait à y gagner, en faveur de nos produits locaux.

Je prends un petit peu une thématique différente mais qui a quand même porté ses fruits depuis 20 ans au niveau de l'information donc, toute l'information qui avait été faite sur la gestion des déchets notamment ont fait en sorte que maintenant, les jeunes générations ont considéré que le tri des déchets par exemple c'est un réflexe. Mais j'aimerais, je souhaiterais vraiment qu'on en arrive de la même façon, en informant les jeunes générations surtout et ça, c'est aussi par rapport aux écoles, les générations de demain via un plan de communication structuré, de telle sorte que la consommation des aliments des circuits courts ne soit plus confidentielle comme ça l'est encore trop malheureusement maintenant mais devienne un réflexe pour les jeunes générations dans les prochaines années.

Je demanderai donc, dans ce cadre-là, de mettre le point à l'ordre du jour d'une prochaine Commission si vous le souhaitez.

Ma troisième intervention concerne le sport et le tourisme en même temps puisque je crois que c'est transversalement dans les deux compétences.

Depuis quelques années aussi, la course à pied est un sport qui suscite un engouement certain, peut être certains parmi vous le pratiquent-ils, et quel que soit d'ailleurs l'âge ou le sexe.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Depuis quelques mois, vous avez sûrement suivi aussi qu'une discipline nouvelle a vu le jour et est en train de se répandre comme une trainée de poudre. Je cite une différente manière de faire la course à pied qui est le trail et qui est une manière de découvrir encore et d'être plus proche de la nature quand on est en train de pratiquer son sport.

Le sport, c'est une manière différente de découvrir une région et peut, plus que certainement, être un outil touristique intéressant.

L'engouement est tel que des circuits permanents commencent à être tracés, donc il y a souvent des circuits qui ne sont pas nécessairement permanents mais ici, c'est déjà le cas, je crois que vous avez aidé Stoumont et Spa et d'autres projets qui sont en cours, je les connais puisque c'est sur Dalhem et Herve, donc ma Commune. Ils sont d'ores et déjà un plus touristique pour les Communes traversées.

Sans vouloir court-circuiter les initiatives privées, ne serait-il pas utile que les services provinciaux participent d'une manière ou d'une autre aux actions de balisage pour fédérer et uniformiser ces marquages ? Ce serait ainsi l'occasion d'avoir plus de force dans le développement touristique amené par ces outils.

Donc, déterminer les méthodes de balisage pour ne pas avoir un patchwork de balisages dans toute la province, fournir une aide éventuelle à l'achat de matériel, autant d'actions qu'apprécieraient les bénévoles amoureux de cette discipline parce que je crois qu'il y a des gens qui sont là sur le terrain, désireux de s'investir dans ce domaine.

Pour cette raison, je déposerai donc cette demande sous forme d'amendement budgétaire aussi, destiné à l'achat de matériel de balisage. Voici ce qui clôture ma troisième intervention et je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Donc, maintenant, dans l'ordre de leur demande, M. ERLER. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président

Dans un souci d'efficacité, j'ai regroupé les interventions relatives au tourisme et à la culture dans la mesure où elles s'adressent toutes à Monsieur le Député Mottard.

Monsieur le Gouverneur, chers Collègues. En culture tout d'abord, je souhaite attirer à nouveau l'attention sur la transversalité des dossiers. En effet, il n'est pas rare que le budget alloué pour une seule et même manifestation culturelle soit éclaté entre de nombreux postes du budget provincial. Cette situation complique le travail démocratique de contrôle par les conseillers provinciaux et ne permet pas de se faire une idée concrète de l'aide totale apportée par la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Le groupe CDH-CSP souhaite que le Collège prenne en compte cette revendication, déjà ancienne, et que l'ensemble des aides et subsides déjà versés à un même opérateur soient systématiquement joints aux dossiers de nouvelles demandes. Il n'est pas question ici d'exercer une quelconque "chasse aux sorcières" mais de se donner les moyens de réaliser sereinement le travail de Conseiller.

Deuxième point, plus concrètement et toujours en matière de culture, nous avons récemment été confrontés à un problème quant au prêt du chapiteau provincial. En effet, celui-ci était déjà attribué à un opérateur lorsque nous avons reçu une seconde demande que nous n'avons pas pu honorer. Le Conseil a dès lors décidé, sur proposition du Collège, de compenser cette lacune financièrement et la Province a versé un subside à l'opérateur "lésé".

Nous avons eu un débat en Commission afin de savoir si ce type de compensation serait désormais la règle pour tout le monde mais cela n'est pas le cas. Le problème reste donc entier. Dès lors, le groupe CDH - CSP propose l'achat d'un second chapiteau provincial et l'inscription d'un amendement budgétaire impliquant de porter l'article budgétaire adéquat, c'est-à-dire Service des affaires culturelles, fonctionnement technique, ou tout autre article budgétaire plus adéquat si vous le jurez mieux, de 162.200 € à 177.200 €.

Cela ne permettra sans doute pas de rencontrer toutes les demandes mais au moins davantage qu'à l'heure actuelle et nous évitera de verser des subsides compensatoires.

Quant à la concurrence au secteur privé que certains pourraient craindre, je peux comprendre, je pense qu'elle serait très limitée au regard des très nombreux chapiteaux loués et installés aux quatre coins de notre province chaque semaine.

Par contre, la Province apporterait une aide non négligeable à la multitude d'associations et autres comités aux budgets très limités qui ne peuvent que difficilement s'offrir la location d'une telle structure.

Dernier point en Culture. J'aurais voulu vous parler, et je ne serais pas le premier les derniers jours, de Verviers. Je voudrais vous entretenir brièvement du Grand Théâtre de Verviers, je vous assure que j'ai écrit ces lignes la semaine dernière mais il n'y a pas grand-chose à changer finalement. En ce qui concerne le Grand Théâtre, l'état sanitaire de ce dernier occupe depuis de longs mois les colonnes de la presse, sauf le week-end dernier, et chacun s'accorde sur la nécessité de sauver ce Patrimoine de notre Province.

Chacun s'accorde également sur le coût astronomique des travaux de rénovation nécessaires, la dernière estimation les fixe à 21 millions, et sur le fait que le propriétaire, en l'occurrence la Ville de Verviers, ne pourra les assumer seule. Je note enfin que ce dossier est activement soutenu, en tout cas jusqu'à vendredi dernier, par l'ensemble des formations politiques.

La supracommunalité a déjà posé un geste fort, sonnante et trébuchant, dans ce dossier, la Région wallonne lui a emboîté le pas via le Ministre Prévot qui va demander une intervention de plus de 10.000.000 € au Gouvernement wallon et il va sans dire que la Ville assume et assumera ses responsabilités.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Néanmoins, nous parlons ici d'un patrimoine exceptionnel et unique en Province de Liège un de ces lieux chargés d'histoire pour lequel, à l'instar d'autres infrastructures comme le Théâtre de Liège notamment, nous devons agir sans tarder.

Dès lors, le groupe CDH - CSP demande l'inscription d'un amendement budgétaire via l'inscription d'un article budgétaire 762/640 532 à hauteur d'un euro dans un premier temps évidemment, au titre de subvention exceptionnelle à la Ville de Verviers dans le cadre de la rénovation du Grand Théâtre de Verviers.

Passons maintenant au tourisme. Après de longs mois de silence, nous avons enfin eu droit, en Commission, à quelques informations à propos du tourisme fluvial. Projet porteur de grandes ambitions s'il en est mais visiblement lent à prendre le large.

Monsieur le Député nous a donc expliqué que ce dossier était difficile car il mobilise de nombreux prestataires, qu'il y aurait des haltes nautiques, sans doute un nouveau port également mais on ne sait pas où, cela pourrait être à Coronmeuse, à Seraing, à Jemeppe même peut-être.

Il faudra également des haltes pour les bateaux-passagers et je suppose, des propositions de visites "à terre" pour les touristes. Donc à ce stade, il subsiste beaucoup de brumes à l'horizon mais, finalement, un élément concret à émergé : un comité d'accompagnement va se mettre en place en novembre, l'année n'a pas été précisée mais gageons qu'il s'agisse de 2015. On peut d'ailleurs se demander pourquoi il n'a pas été mis en place plus tôt.

En tout cas, nous souhaitons afin de dégager un cap dans ce dossier, que Monsieur le Député nous donne un échéancier clair et des budgets avec des objectifs clairs et concrets qui seront suivis par ledit Comité.

Autre gros dossier le Tourisme réceptif. Je tiens à signaler d'emblée que nous sommes ici nettement mieux et nettement plus régulièrement informés que pour le point précédent. Néanmoins, je pense qu'un point sur la question s'impose. Une somme de 100.000 € a été inscrite au budget afin de développer le tourisme d'affaires en dépit du refus de subventionnement européen et on peut s'en réjouir.

Mais à quoi sera consacrée cette somme ? A du marketing, de l'infrastructure, du personnel ? De nouveaux acteurs apparaissent dans ce qu'il est convenu d'appeler le marché du MICE (pour meeting, incentive, congress et exhibition) notamment au Palais des Congrès et à proximité de la gare. Ne faudrait-il pas nouer des partenariats avec eux ?

Par ailleurs, Monsieur le Député peut-il nous indiquer comment évoluent les actions au niveau des individuels et des groupes ? Peut-on déjà évaluer le niveau d'adhésion des prestataires et des consommateurs à ce nouveau département, ce nouveau service ?

Et enfin, dernier point. En septembre dernier, nous avons été alertés quant à l'état des caillebotis en Fagnes. Éléments essentiels et typiques des balades en Hautes Fagnes, il semble que plus de 6 kilomètres de ces "chemins" se trouvent en mauvais état.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Il s'agit ici de la sauvegarde d'un véritable produit touristique de notre province. Or, chacun semble se renvoyer la balle en ce qui concerne les 800.000 € quand même, nécessaires à cet entretien pourtant nécessaire. La Province, si elle n'est pas propriétaire des terrains où se trouvent ces caillebotis n'en est pas moins directement concernée par le biais du Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel et les milliers de promeneurs qui s'y pressent chaque année.

Dès lors, le groupe CDH-CSP propose que la Province de Liège prenne l'initiative d'un groupe de travail chargé de régler ce problème avec l'ensemble des acteurs concernés. Qui sait, des solutions novatrices et moins coûteuses se feront peut-être jour.

Le groupe CDH - CSP propose dans la foulée, l'inscription d'un amendement budgétaire relatif à l'entretien des caillebotis en Hautes Fagnes. Il s'agirait d'un nouvel article de "Subvention à l'asbl Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel en vue de soutenir un plan d'entretien et / ou de rénovation des caillebotis". Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Je couperai mon intervention en deux, un peu aujourd'hui, pour éviter que la séance ne se termine trop tôt, et le reste demain.

Donc, mon intervention traitera aujourd'hui la problématique du rayonnement électromagnétique.

Le questionnement relatif à ces rayonnements électromagnétiques des appareils électroniques, WIFI, Bluetooth, et des stations de mobilophonie préoccupent de nombreux citoyens et de nombreux scientifiques depuis de nombreuses années.

Sans certitude et sans études scientifiques non contestées, le principe de précaution a toujours prévalu. En 2009, la Wallonie a adopté un décret limitant à 3 v/m par antenne la norme d'émission. La norme valant pour les antennes soumises à permis d'urbanisme sans s'appliquer aux antennes existantes. Récemment, vous l'avez certainement lu dans la presse, la Commission Environnement du Parlement Wallon a accepté un débat citoyen sur le sujet.

Afin de cerner la problématique en ce qui concerne la sphère de compétences provinciales, je me permets de soumettre à notre Assemblée et plus particulièrement au Collège, quelques questions.

Un, des contrats ont-ils été conclus avec des opérateurs pour installer des stations de mobilophonie sur des bâtiments provinciaux ? Si oui, quels en sont les détails ?

Deux, des précautions supplémentaires sont-elles prises si des bâtiments scolaires provinciaux sont concernés ?

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Trois, la Province vérifie-t-elle si de telles conventions d'occupation existent, si l'opérateur est en ordre en matière de procédure urbanistique et environnementale ?

Et enfin, quatre, c'est une réflexion plus générale, une sensibilisation des populations scolaires provinciales est-elle mise en œuvre pour gérer les nuisances, par exemple en incitant à déconnecter la nuit toute source de WIFI ?

Dans la foulée de mon collègue José SPITS qui a exprimé le souhait d'un réflexe pour notre jeunesse par rapport à des comportements d'achats de produits locaux, je dirais aujourd'hui je pense qu'il n'y a absolument aucun réflexe dans notre jeunesse par rapport à l'utilisation de Smartphone, tablettes et autres objets électroniques et je pense que, quelque part, il faudrait que l'on se pose la question de savoir si dans 20 ans la jeunesse ne doit pas réagir autrement et utiliser autrement tout cet appareillage électronique mis à sa disposition.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est à M. DEFAYS Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice provinciale, Chers Collègues,

Mon intervention porte sur trois départements de notre Province : l'agriculture, le logement et les relations internationales.

L'agriculture. Monsieur le Député, le groupe CDH-CSP a été interpellé sinon étonné à la lecture du projet de budget 2016 concernant ce Département et je ne vous cache pas que nous n'avons pas senti chez vous beaucoup d'ambitions dans un secteur qui pourtant doit l'objet d'une attention toute particulière de la part de notre Province en ces temps difficiles pour ce secteur.

La station d'analyse des sols d'Abée-Scry. En droits constatés en 2014, 135.752 € au budget 2015 150.000€ prévus en recette, nous attendrons de voir ce que le compte nous réservera bien entendu ; en 2016, recette espérée de nouveau 150.000 €.

Pourquoi Monsieur le Député, ne pas prévoir l'exonération de redevance du moins pour certaines catégories d'agriculteurs, ceux qui sont plus touchés par la crise que connaît ce secteur ? Ce serait sans doute un peu symbolique sinon au moins bon pour le moral mais peut-être aussi important pour certains agriculteurs en plus d'une marque d'attention à leur égard.

La ferme de Jevoumont. Nous avons là un excellent outil à tous égards et avec un personnel qualifié et de qualité mais cette ferme, au fil du temps et des circonstances, s'est écarté de sa finalité première. Nous voyons pour son avenir deux missions qui doivent lui être assignées: une ferme pédagogique à côté de l'Institut Agronomique de la Reid et une ferme référence pour les agriculteurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Cette institution doit rejoindre le Département Enseignement pour mieux coller avec ses missions. À quand ce transfert tant attendu depuis longtemps et sur lequel, d'après ce que je sais, tous les agriculteurs sont d'accord. Il y a sans doute des aspects juridiques à régler mais le temps presse.

Les circuits courts. Notre collègue José SPITS vient d'en parler. Tous les opérateurs du monde agricole s'accordent sur l'importance de la création de circuits courts dans la distribution de produits agricoles. Ce n'est évidemment pas la solution à tous les problèmes que connaît ce secteur mais c'est un élément qui peut aider les agriculteurs dans la commercialisation de leurs produits. La province de Liège n'est pas inactive dans ce domaine, je le sais.

Mais à cet égard, le Ministre de l'Agriculture René Collin vient de lancer une initiative qui nous paraît intéressante et qui pourrait compléter les mesures déjà mises en place par la Province.

Ce 1er octobre, le Ministre a lancé un appel à projet qui vise à soutenir des actions proposées notamment par des pouvoirs publics pour valoriser, transformer, stocker, conditionner et / ou commercialiser des produits agricoles. La priorité de cette action est d'initier ou de développer des infrastructures permettant la fourniture d'un service logistique aux agriculteurs en vue de favoriser la rencontre de l'offre et de la demande de produits locaux.

Le projet peut concerner l'achat, la construction ou l'aménagement d'immeubles destinés à accueillir des activités de transformation ou de commercialisation de produits agricoles, y compris les opérations de stockage, l'équipement mobilier ou technique destiné à développer de nouveaux circuits de valorisation.

Pour les pouvoirs publics répondant à cet appel à projet, la subvention est de 80 % du montant de l'investissement majoré d'un bonus de 10 % lorsque le projet présenté un caractère supracommunal.

De plus, afin de soutenir le montage et la réalisation du projet, des mesures d'accompagnement ont été ajoutées à hauteur d'un montant de 10.000 € pour s'assurer l'aide d'un consultant impliquant au moins trois agriculteurs et même un financement de 10 % par an peut être accordé pour les frais de fonctionnement du projet pour les cinq premières années.

Voilà Monsieur le Député un projet clef sur porte et le groupe CDH-CSP ne comprendrait pas que vous n'y répondiez pas favorablement et les agriculteurs-producteurs de notre province le comprendraient encore moins bien.

Mais ne traînez pas car le dépôt des demandes d'aide pour l'élaboration des projets est fixé au 30 novembre 2015 et le dépôt des dossiers complets au 1er février 2016.

Je dépose d'ailleurs à cet effet un amendement budgétaire de 1 € permettant de montrer la détermination de la Province de Liège à s'inscrire dans cet appel à projets.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Le logement. Monsieur le Député Mottard, vous n'avez de nouveau rien inscrit à l'article budgétaire concernant les Agences Immobilières Sociales or, le Gouvernement wallon par la voix du Ministre en charge des pouvoirs locaux avait déjà l'an dernier laissé entendre que les Provinces pouvaient continuer à soutenir l'action des AIS.

À mon intervention de l'an dernier, vous m'aviez répondu que vous attendiez une confirmation écrite du Ministre. L'avez-vous demandée ? Que dit-elle ? Les AIS sont en attente d'une réponse affirmative l'espère car leur avenir est en jeu.

Là aussi je dépose dévidement un amendement budgétaire de 125.000 € pour revenir à la dotation budgétaire prévue les années antérieures. Mais j'espère que cette année vous y répondrez favorablement.

Les relations extérieures. Je voudrais évoquer, Madame la Députée provinciale, l'aspect relations extérieures de notre Province au travers des chartes d'amitié et de collaboration signées avec des partenaires étrangers.

Il s'agit de la Chine avec la province du Fujian, la France avec le Département des Côtes d'Armor et le Département du Rhône, l'Italie avec la province de Frosinone, la Pologne avec la voïvodie de Malopolska, la Tunisie avec le Gouvernorat de Sousse, le Vietnam avec Hi Chi Minh ville, on pourrait y ajouter le Chili avec la région de Copiapo.

Ma question est simple: où en sont ces accords pris en son temps par la Province de Liège ?

Mais cependant, sur ces chars d'amitié et de coopération, deux m'intéressent plus particulièrement. Le Gouvernorat de Sousse.

Dans ce que l'on a appelé le printemps arabe, c'est manifestement la Tunisie qui a le mieux opéré son passage vers la démocratie au travers de l'adoption d'une constitution démocratique.

L'attentat atroce perpétré sur la plage de Port El Khantaoui, juste à côté de la ville de Sousse, montre sans aucun doute que c'est justement à cette nouvelle démocratie que l'état islamique veut s'en prendre pour empêcher la Tunisie d'avancer sur ce chemin.

L'Etat islamique semble d'ailleurs avoir assez bien réussi dans son objectif puisque les touristes qui revenaient vers la Tunisie désertent à nouveau ce pays, le musée du Bardo à Tunis, les ruines de Carthage, les plages ensoleillées ou les villes de Monastir.

Ne serait-il pas temps, Madame la Députée provinciale, que la Province de Liège prenne une initiative vers le Gouvernorat de Sousse.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015

Dans le rapport d'activités 2014, on notait en page 61 "que le Ministre des Affaires étrangères réaffirmait le soutien de la Belgique à la République tunisienne et que la Province de Liège envisagera en 2015 une reprise des contacts avec son partenaire de Sousse ». Qu'en est-il aujourd'hui ? Avons-nous pris des initiatives dans ce sens ? Et si non, ne serait-ce pas le moment d'apporter notre soutien sous une forme à déterminer à nos amis de Sousse ?

La Province du Fujian. J'ai lu avec grande attention le rapport très bien fait de votre mission dans cette province. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler qu'en 1989, à l'époque de la révolte qui amena une répression brutale et l'instauration de la loi martiale en Chine, la Province de Liège avait suspendu tous contacts et toutes relations avec les autorités de cette province et nous leur avons fait savoir, c'était l'époque des événements de la place Tiananmen.

Je ne me souviens pas que le Conseil provincial ait levé cette suspension et décidé de renouer des relations normales avec la Province de Fujian mais peu importe.

Mais ce qui m'étonne à la lecture de votre rapport, c'est la dispersion des contacts et des objectifs espérés. On y retrouve en vrac des contacts avec une compagnie aérienne, l'invitation à un forum au printemps 2016, l'organisation d'un programme de festivités liées à l'anniversaire de nos relations, la visite d'un magasin d'Etat, des stages de tennis de table pendant les vacances...

On a l'impression d'une très grande dispersion tant dans les contacts que dans les buts poursuivis, c'est pour cela que je vous demande de les préciser. En passant de l'économique au touristique, en passant par le sport et le festif notamment.

Pourquoi ne pas avoir associé votre démarche intéressante à celle du Ministre du Tourisme de la Wallonie qui vient de rentrer de Chine, et des responsables de Liège Airport notamment, en ciblant mieux vos interlocuteurs avec des objectifs plus précis.

Quel est le résultat concret de cette mission ? Il faudra certainement dans les prochains mois faire une évaluation de toutes ces idées lancées dans de nombreuses directions, le groupe CDH-CSP vous y invitera Madame la Députée provinciale.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je vous rappelle que les amendements doivent impérativement être déposés demain au plus tard.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention pour aujourd'hui ? Personne. Je clos donc la discussion générale pour aujourd'hui sachant qu'on y reviendra évidemment demain.

VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2015, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Nous nous retrouvons dès demain, mardi 20 octobre 2015 à 15H00 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 16H25'.